

## Examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL

- 1ère tentative  
 2ème tentative

- Initiale  
 Contrôle de compétences  
 Conversion de licences pays tiers

Complétez toutes les cases de ce formulaire en MAJUSCULES (sauf courriel)

1. Candidat(e)							
Nom :				Prénom :			
Date de naissance :		Lieu de naissance :			Nationalité :		
Courriel :				N° de téléphone :			
2. Organisme de formation							
Nom de l'organisme de formation :				Numéro de l'organisme de formation :			
Date de la fin de formation du candidat :			Nom et prénom du RP :				
Numéro FI du RP :			Signature du RP :				
3. Vol(s) d'évaluation							
Type de planeur :				Immatriculation :			
Date :	Trajet :		Temps de vol :		Nombre d'atterrissages :		
Moyen de lancement :	<input type="checkbox"/> Treuil	<input type="checkbox"/> Aérotracté	<input type="checkbox"/> Planeur autonome	<input type="checkbox"/> Voiture	<input type="checkbox"/> Elastique		
Sections de l'évaluation		1	2(A)	2(B)	2(C)	3	4
Résultats : en cas de réussite, mettre ses initiales ; en cas d'échec, mettre -----; dans les autres cas, laisser la case vide							
(a)							
(b)							
(c)							
(d)							
(e)							
(f)							
(g)							
(h)							
Résultat de la section :							
Commentaires en cas d'ajournement et programme de ré-entraînement							
<b>J'atteste :</b> <input type="checkbox"/> avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie, et constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen (SFCL.130). <input type="checkbox"/> que toutes les manœuvres et tous les exercices requis ont été effectués ainsi qu'une information relative à l'examen (SFCL145, AMC1 SFCL145) ; que les questions orales relatives à l'extension des privilèges de la SPL TMG au planeur hors TMG ont été posées (SFCL 150). <input type="checkbox"/> J'atteste remplir les critères d'expérience récente en qualité de pilote commandant de bord (SFCL.155 c) et d) et SFCL.160) et en qualité d'instructeur (SFCL.360).							
<input type="checkbox"/> Réussite		<input type="checkbox"/> réussite partielle			<input type="checkbox"/> Echec		
Nom et prénom de l'examineur :				Numéro d'examineur :			
Signature de l'examineur :				Signature du candidat :			

SECTION 1 OPÉRATIONS AVANT LE VOL ET DÉCOLLAGE		SECTION 2(C) DÉPART AUTONOME (à l'exclusion des TMG)	
a	Visite prévol du planeur et inspection journalière, documentation, NOTAM et exposé météorologique	a	Respect des instructions ATC
b	Vérification des limitations de masse et centrage et calcul des performances	b	Procédures de départ de l'aérodrome
c	Vérification de la navigabilité	c	Roulement initial, décollage et montée initiale
d	Vérifications avant décollage	d	Surveillance extérieure et bon comportement du pilote pendant le décollage
e	Questions Orales	e	Panne moteur simulée après décollage
<b>SECTION 2 MÉTHODE DE LANCEMENT</b> Note : au moins une des trois méthodes de lancement sera entièrement démontrée lors de l'examen pratique.		f	Arrêt et rentée du moteur
		<b>SECTION 3 MANIABILITÉ</b>	
<b>SECTION 2(A) LANCEMENT À L'AIDE D'UN TREUIL OU D'UN VÉHICULE:</b>		a	Maintien du vol rectiligne : contrôle de l'attitude (assiette et inclinaison) et de la vitesse
a	Signaux avant et pendant le lancement, y compris les messages au conducteur de treuil	b	Virages à moyenne inclinaison (30°), surveillance extérieure et évitement des collisions
b	Trajectoire adéquate de treuillage	c	Virage vers des caps prédéterminés, à l'aide de repères extérieurs et à l'aide du compas
c	Incidents de treuillage simulés (durant la treuillée ou en vol libre)	d	Vol à forte incidence (vitesse critique basse)
d	Conscience de la situation	e	Décrochage en configuration lisse et récupération
<b>SECTION 2(B) REMORQUAGE PAR AVION</b>		f	Évitement de l'autorotation et récupération *
		g	Virages serrés (45° d'inclinaison), surveillance extérieure et évitement des collisions
a	Signaux avant et pendant le remorquage, y compris les signaux au pilote remorqueur ou les communications avec celui-ci en cas de problèmes	h	Navigation en local de l'aérodrome et conscience de la situation
b	Roulement initial, décollage et montée initiale	<b>SECTION 4 CIRCUIT, APPROCHE ET ATERRISSAGE</b>	
c	Interruption du remorquage (simulation uniquement ou discussion)	a	Procédure d'intégration dans le circuit d'aérodrome
d	Position correcte en ligne droite et en virage	b	Évitement des collisions : procédures de surveillance extérieure
e	Position incorrecte et récupération	c	Vérifications avant atterrissage
f	Procédure correcte de largage	d	Circuit, contrôle de l'approche et atterrissage
g	Surveillance extérieure et bon comportement du pilote pendant le remorquage	e	Atterrissage de précision (simulation de l'atterrissage hors aérodrome sur terrain court)
		f	atterrissage vent traversier si conditions appropriées
		* Dans le cas où le planeur ne permet pas de développer la leçon sur l'autorotation et sa récupération ou si les conditions météorologiques ne le permettent pas, le candidat devrait démontrer ses compétences sur ces questions au travers d'une discussion avec l'examineur	

**En cas de réussite** (toutes les sections utilisées sont remplies avec les initiales de l'examineur) :

L'examineur remettra au candidat une attestation provisoire qui sera valable pour une période maximale de 8 semaines dans l'attente de la délivrance de la licence.

**En cas de réussite partielle** (une seule section est en échec) :

L'examineur utilisera un deuxième compte-rendu, ne remplira que la section échouée et conclura soit par une réussite, soit par un échec.

**En cas d'échec** (plusieurs sections sont marquées en échec, ou tous les items ne sont pas remplis) :

L'examineur renseigne la case échec.

## ATTESTATION PROVISOIRE

conforme au règlement (UE) n° 1178/2011 - Annexe VI - ARA.FCL.215(d)

Je soussigné(e) :  Mme  M .....

N° de licence Part-(S)FCL .....

atteste que Mme, M .....

N° de licence .....

remplit toutes les conditions pour prétendre à :

La délivrance de la licence de pilote de planeur SPL, et pour en exercer les privilèges.  
Avec la méthode de lancement suivante : .....

La délivrance de la mention suivante sur la licence SPL :

- Aérotracté ;
- Treuil ;
- Autonome (Décollage autonome) ;
- Véhicule ;
- Sandow (Élastique) ;
  
- Motoplaneur (TMG) ;
- Remorquage de planeur par motoplaneur (TMG) ;
- Vol de nuit (TMG uniquement) ;
- Vol acrobatique de Base ;
- Vol acrobatique Avancé ;

La levée de restriction emport de passagers (Le candidat justifie de 10 heures de vol ou 30 lancements ou décollages/atterrissages en tant que PIC sur planeurs après délivrance de la SPL) ;

La levée de restriction campagne « Vol local » (Cf. §1.3.1 de l'arrêté du 31 juillet 81 modifié) ;

Cette attestation est valide pendant une période maximale de 8 semaines, dans l'attente de la délivrance, ou de la mention, sur la licence.

Date d'effet : ..... / ..... / 20..... Date de fin de validité : ..... / ..... / 20.....

Signature du candidat :

Signature de l'examineur ou instructeur compétent :